



## Mariage et divorce d un etranger avec une française

Par **fomapilou**, le 12/11/2010 à 14:19

Bonjour,

arrive en france il y a plusieurs annees avec un visa d un mois  
marié depuis huit mois avec une algerienne de nationalité française et pere d un enfant de huit mois j ai obtenu un titre de sejour d un an ma femme ne veut plus de moi et me demande de partir que faire que va t il se passer si elle demande le divorce ,je ne sais pas quoi faire merci de me repondre

Par **mimi493**, le 12/11/2010 à 14:37

Vous êtes de quelle nationalité ?

Par **fomapilou**, le 12/11/2010 à 16:15

bonjour  
je suis marocain

Par **chris\_idv**, le 12/11/2010 à 19:43

Bonjour,

Si vous travaillez en France avec un CDI votre titre de séjour se transformera de "conjoint de français" à "salarié".

Si par contre:

o vous ne travaillez pas en CDI

o et/ou vous n'avez pas de logement en France

o et/ou vous n'avez pas les moyens de subsister en France alors votre titre de séjour actuel ne sera pas renouvelé.

Il en sera de même si vous ne contribuez pas à l'éducation (notamment financièrement) de votre enfant.

Cordialement,

Par **dane29**, le **14/11/2010** à **08:32**

dit assez de femmes en france sans allez chercher d autres meme pour les femmes aussi la meme chanson apres on pleure au secours la france mon mari a prit mes enfants en turquie ect et tant mieux un loup reste un loup un chien reste un chien donc les religions sont les memes que le loup et le chien on garde ses origines un homme averti vos deux meme punitions aussi pour les femmes